



**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 MARS 2018**

**Nombre de membres en
exercice:** 15

Présents : 14

Votants: 14

L'an deux mille dix-huit et le huit mars, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. COUDERC

Sont présents: Didier COUDERC, Georges GAUCH, Raymond CHAPTAL, Alain SOBLECHERO, Natacha GROSSO, Danièle GALLIERE, Patrice DURAND, Désiré ROPERS, Jean-Christophe DEPOISIER, Franck FONADE, Samuel CALDIER

Représentés: Valérie PRADEILLES par Patrice DURAND

Secrétaire de séance: Désiré Ropers

Ordre du jour:

Délibérations :

- Aménagement du camping (dossier région)
- Aménagement du vieux village de Rouffiac (dossier région)
- Achat terrain sectionnel les Fonts parcelles : AV 46 et AV 43
- Archivage

Questions diverses :

- Projet chemins « à thème »
- Panneau d'information du fonctionnement du bélier hydraulique aux Fonts
- Arbre dans un jardin communal
- Point sur les travaux
- Dénomination des rues

Délibérations du conseil:

1) Plan de financement aménagement du camping (DE 2018 013)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'amélioration et de rénovation du camping de Rouffiac afin de le mettre aux normes d'accessibilité et d'apporter de nouveaux services, notamment espaces de rencontres et habitats insolites, adopté lors de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2018.

Le plan de financement initial comportait de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sollicitée au près de l'Etat et une demande de subvention auprès du Département.

Le Maire indique la possibilité de rattacher un financement de la Région Occitanie.

L'avant-projet sommaire d'un montant de **364 000.00 € H.T** soit 436 800.00 € T.T.C. dont M. le Maire donne lecture est modifié en conséquence.

M. le Maire demande à l'assemblée d'adopter l'opération et d'arrêter le plan de financement ci-dessous :

DETR	200 200.00
Département	36 400.00
Région	54 600.00
Part communale	72 800.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable pour la réalisation de ce projet

Adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 de la commune ;

Autorise monsieur le Maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

2) Plan de financement aménagement du vieux village de Rouffiac (DE 2018_012)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire concernant l'aménagement du vieux village de ROUFFIAC. Il s'agit d'un projet global d'aménagement du village pour un coût total de **458 000 € HT**. La période de réalisation envisagée pour les travaux serait 2019 et 2020.

Il indique que des aides financières peuvent être demandées, selon les travaux concernés auprès de l'Etat, du Département et de la Région, pour ce type d'aménagement. Cependant le plan de financement **doit être modifié** tel que ci-dessous car certains éléments du dossier (*) ne sont pas éligibles à des financements :

		Montant des travaux éligibles (HT)	Financement demandé
DETR	Travaux aménagement point rencontre		
	Travaux murs soutènement et sécurisation piétons	165 050.00	99 030.00
	Eclairage public *		
	Travaux de pluvial *		
	Frais généraux (14,3%) *		
Région	<i>Travaux aménagement point rencontre</i>		
	<i>Travaux murs soutènement et sécurisation piétons</i>	206 997.00	51 749.25
	<i>Eclairage public</i>		
	<i>Frais généraux (14,3%)</i>		
Département Aménagement village	<i>Travaux enfouissement réseaux SDEE</i>		
	<i>Travaux enfouissement réseaux hors SDEE</i>		
	<i>Frais câblages électriques Génie civil</i>	152 705.00	53 447.00
	<i>Etude et frais câblages France télécom</i>		
	<i>Travaux chaussée</i>		
	<i>Frais généraux (14,3%)</i>		
Total des financements sollicités			204 226.75
Part communale sur l'ensemble du projet		253 773.75	soit 55.40%

Il signale que compte tenu de sa trop bonne performance, notre réseau d'Alimentation en Eau Potable n'est pas éligible à des subventions pour les opérations de recherche de fuites et de remplacement de canalisations.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Adopte le plan de financement tel que décrit ci-dessus ;

Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 de la commune ;

Autorise monsieur le maire à signer tout document y afférent et à solliciter toute subvention.

3) Achat des parcelles AV 43 et AV 46 appartenant à la section des Fonts (DE 2018 014)

Le maire expose le projet d'acheter à la section des FONTS deux parcelles situées dans le hameau des Fonts. Il s'agit des parcelles AV 43 (1a80ca) et AV46 (25a80ca). Une partie de ces terrains est constructible (994 m²) mais non viabilisée. Il propose de procéder à l'achat de ces deux terrains afin de réaliser l'aménagement de la voie qui conduit au lagunage en y incluant l'extension des réseaux.

Par ailleurs, les ayants droits de la section devront obligatoirement être consultés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable pour la réalisation de ce projet

Autorise monsieur le Maire à prendre un arrêté en vue de la consultation de la section.

4) Mission d'archivage des documents administratifs - convention CDG48 (DE 2018 011)

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L 212-6 et suivants du Code du Patrimoine et de l'article R 1421-9 du Code Général des Collectivités Territoriales qui peut engager la responsabilité du Maire en cas de faute constatée.

Le service d'archives itinérantes du Centre de Gestion de la Lozère est destiné à accompagner la collectivité dans la gestion de ses archives en mettant à disposition un archiviste qualifié pour accompagner cette mission, après passation d'une convention.

Sollicité par le Maire, en raison d'un manque de place dans les locaux et du besoin de classer les archives de la commune, le Centre de Gestion de la Lozère a établi un diagnostic de l'état des archives de la collectivité. Le devis reçu porte sur 60 mètres linéaires, prévoit une durée d'intervention de 21 jours et comprend la réalisation d'un inventaire sous forme de tableau « excel ». Les travaux pourront être réalisés au cours de l'année 2018.

Vu le projet de convention établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'aide à l'archivage;

Considérant que les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives, qu'elles ont l'obligation légale de les conserver et de les mettre en valeur (Code du Patrimoine, Article L 212-6) et que les frais de conservation constituent une dépense obligatoire (Code général des collectivités territoriales, articles L.2321-2)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de ses membres (14 voix pour et 1 abstention) :

- **Décide** de recourir au service d'archives itinérantes du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Fonction publique territoriale de la Lozère selon le devis établi
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer, la convention correspondante ;
- **D'inscrire** les crédits correspondants au budget.

Questions diverses

- Terres de vie : projet de chemin à thèmes

M. Georges GAUCH a participé à une réunion du groupement « Terre de Vie » au cours de laquelle a été évoquée la possibilité d'obtenir un subventionnement européen pour la création et la valorisation d'un chemin à thème. Il propose aux conseillers municipaux intéressés de travailler sur ce projet.

- Panneau d'information du fonctionnement du bélier hydraulique aux Fonts

M. le Maire donne des explications sur le système dit du « Bélier Hydraulique » permettant de pomper de l'eau à une certaine hauteur en utilisant l'énergie d'une chute d'eau de hauteur faible, avec un dispositif mécanique et hydraulique, dont l'idée est venue en 1792 à Joseph Montgolfier (le constructeur de la montgolfière). Un système de ce type, financé par une association syndicale libre, a été construit aux Fonts en 1935.

M. le Maire propose de faire réaliser la maquette d'un panneau posée à côté du « Bélier », indiquant l'année de construction ainsi qu'un schéma de fonctionnement.

- Arbre dans jardin communal à SAINT BAUZILE

Les employés communaux ont procédé à l'élagage d'un frêne qui générait un grand nombre de déchets encombrant les chenaux des habitations situées en contrebas. Il est envisagé de le couper s'il s'avérait que les racines endommagent le mur de soutènement.

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à cette solution.

- Point sur les travaux

Monsieur Raymond CHAPTAL a détaillé les divers travaux réalisés par les employés municipaux :

- Salage des rues durant les épisodes neigeux
- Elagage d'arbres dans les lotissements Bellevue, l'Ensoleillade et Lou Clapio
- Nettoyage des trottoirs dans les lotissements Bellevue et Les Roussilles
- Tonte du talus dans la montée vers la maison Hermentier
- Nettoyage des chemins de Saint Bazile, du chemin menant de la boulangerie au Lotissement Grenier, du chemin montant au réservoir de Montialoux, du trottoir de la Voie Communale n°6 au niveau de la bergerie, nettoyage de la station d'épuration des Fonts.
- Recherche de l'origine d'un déversement important d'eaux claires aux Fonts
- Mise en sécurité du toit du puits gaulois du Falisson
- Divers travaux au groupe scolaire (fuite dans les toilettes, réparation d'une chasse d'eau, changements d'ampoules, fixation d'appliques murales)
- Réalisation d'une tranchée d'alimentation électrique pour l'ancien atelier municipal
- Nettoyage du pré des HLM
- Réparation d'une fuite d'huile sur le tractopelle
- Montage de rayonnages à l'atelier municipal

- Dénomination des rues

L'absence de dénomination de rues est source de nombreux inconvénients (manque de précision des adresses pour les divers organismes et fournisseurs, absence de référencement dans les systèmes de guidage par satellite, difficultés de livraison de colis) qui peuvent s'avérer dramatiques en cas d'urgence vitale (faute d'arrivée rapide des secours).

Le plan de la commune et de ses hameaux comportant le nom des rues est arrêté de longue date et, jusqu'à récemment les administrés pouvaient en prendre connaissance sur le panneau situé en face du multiple rural. Les récents travaux d'installation d'une borne de recharge rapide pour véhicules automobiles ont nécessité sa dépose.

Il sera rapidement remis en place.

Afin de permettre à chaque habitant de se familiariser avec ce plan, il est proposé de le mettre en ligne sur le site internet de la commune, accompagné d'un article de présentation.

Un recensement des besoins en plaques de rues a été effectué par M. GAUCH, mais la réalisation d'autres projets de plus grande envergure n'avait pas permis de finaliser ce chantier.

Compte tenu de l'investissement humain nécessaire, il conviendrait peut-être d'entreprendre dans la foulée, la numérotation des maisons selon des critères normalisés.

Dans l'immédiat, le conseil municipal décide :

- d'actualiser le devis déjà obtenu pour les plaques de rues et d'en demander un autre auprès d'un fournisseur mendois ;
- d'expertiser le formalisme applicable en la matière (arrêté municipal de dénomination des rues)
- de former un groupe de travail chargé d'étudier l'implantation des plaques de rues.

- Permanences au camping durant la saison touristique

M. GAUCH demande aux élus d'indiquer leurs disponibilités durant les week-ends afin d'assurer les permanences au camping « les Berges du Bramont »

- Chaque conseiller sera destinataire d'un message comportant un lien vers le planning « doodle » mis en ligne à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.